



GUERRE EN UKRAINE

Interview de Karin Keller-Sutter

GENÈVE COMMERCES

La nouvelle association du commerce local

GENÈVE

Les enjeux de la végétalisation

DÉCOUVREZ LES CANDIDATS À LA CANDIDATURE!

CONSEIL D'ÉTAT ET ÉLECTIONS FÉDÉRALES P.6

Agenda

MAI	JUIN
24 MAI 2022 Apéritif de la présidence De 18h à 19h45 à Troinex	9 JUIN 2022 Assemblée des délégués (désignation des candidats aux élections de 2023) Dès 19h à la salle communale de Plainpalais
	14 JUIN 2022 Apéritif de la présidence De 18h à 19h45 à Vandœuvres
	22 JUIN 2022 Assemblée des délégués à Veyrier Dès 19h à l'école de Pinchat

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3	TEMPS FORT	P. 6	GENÈVE	P. 14
Demain		Les candidats à la candidature		Genève Commerces, la nouvelle association pour booster le commerce de détail local	
		Nathalie Fontanet			
		Anne Hiltbold			
INTERVIEW	P. 4			PLR GENÈVE	P. 22
Karin Keller-Sutter : « La guerre en Ukraine est une attaque contre nos valeurs occidentales »		Pierre Nicollier		Les enjeux de la végétalisation en milieu urbain	
				ASSOCIATIONS	P. 24
				Belle-Terre, l'aboutissement d'une vie politique	

... et plus encore ! Bonne lecture !

Edito



Par Bertrand Reich, président du PLR Genève

Demain

Lorsque vous parcourez ces lignes, écrites le 9 mai, le corps électoral cantonal se sera prononcé sur la réforme du Cycle d'orientation. Quel que soit le résultat, nous pourrions être fiers de nous, car nous aurons fait vivre notre démocratie, résistant à l'injonction d'une Conseillère d'État ordonnant au parlement de « cesser de tergiverser » et nous battant par tous les moyens légaux pour faire aboutir le référendum lancé à l'encontre de cette réforme. Nous avons réussi à faire porter le débat sur la place publique et à donner la parole au peuple. Nombre d'enseignants, en particulier, ont pu prendre conscience de ce qui était vraiment proposé et exprimer dans les urnes, à défaut de pouvoir le faire ouvertement, leur opposition à cette réforme bâclée, inaboutie et inapplicable. Quand bien même ils ne partagent pas tous nos combats, ils ont été très largement à nos côtés en cette circonstance, à notre mutuelle satisfaction.

En parallèle, nous sommes notamment restés attentifs aux commerçants, qui font vivre notre République et l'animent, créant de la vie dans les quartiers, permettant aux producteurs locaux d'écouler leur production et offrant des emplois directs et indirects diversifiés. Vous trouverez dans les pages qui suivent une présentation de Genève Commerces, une nouvelle faitière des commerçants de détail, issue de la fusion de la Fédération du commerce genevois et du Trade Club. Nos élus en Ville de Genève se battent pour que celle-ci reste un lieu de vie, ce qui suppose notamment que les commerçants puissent l'animer et exercer leur activité sans entrave, d'une part, et que toute la population, dans la diversité de ses goûts, son âge, son mode de vie, bénéficie d'une bonne qualité de vie, d'autre part.

La vie d'un parti, ce sont aussi ses commissions thématiques. Celles de l'aménagement du territoire, de la mobilité

et de l'environnement ont organisé au mois de mars une conférence, dont vous pourrez lire ci-après un compte-rendu. Le développement de Thônex sera également présenté.

Et parce que construire la Cité, c'est comprendre le présent pour rendre l'avenir possible, une interview de notre Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter reproduite dans cette édition nous éclairera sur la guerre qui se déroule sur notre continent, dont l'auteur est connu, mais les origines et causes multifactorielles et les protagonistes et instigateurs nombreux.

Enfin, l'avenir, ce sont aussi nos candidats pour les élections à venir. Les trois personnes candidates à la candidature au Conseil d'État vous sont présentées et vous pourrez, en outre, prendre connaissance des candidats à la candidature pour les élections fédérales.

Bonne lecture !

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti. 13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT Paraît 9 fois par an
 Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
 Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
 Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Roman Babakin – stock.adobe.com,
 Yorick Chassigneux, hcast – stock.adobe.com,
 Jack Ward – Unsplash

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-22-456197



INTERVIEW

Karin Keller-Sutter: « La guerre en Ukraine est une attaque contre nos valeurs occidentales »

L'ANNÉE AURAIT DÛ ÊTRE CELLE DES RÉFORMES DANS L'ESPACE SCHENGEN. UN AGENDA QUI COLLE AUX OBJECTIFS DE KARIN KELLER-SUTTER. LA GUERRE D'AGRESSION LANCÉE PAR LA RUSSIE CONTRE L'UKRAINE EST VENUE TOUT CHAMBOULER. LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE REVIENT, DANS UN INTERVIEW, SUR CES DERNIÈRES SEMAINES MARQUÉES PAR L'EXODE DES UKRAINIENS ET PAR UNE EUROPE QUI SERRE LES RANGS.

LA GUERRE A ÉCLATÉ EN UKRAINE LE 24 FÉVRIER. QUELLE A ÉTÉ VOTRE PREMIÈRE PENSÉE LORSQUE VOUS AVEZ ENTENDU LA NOUVELLE ?

Au début du mois de février, j'ai mené des entretiens bilatéraux en marge de la rencontre des ministres de l'Intérieur et de la Justice, à Lille. Mon homologue tchèque était déjà persuadé qu'il y aurait la guerre et parlait de cinq millions de réfugiés. Ses mots m'ont beaucoup préoccupée. À l'Ouest, personne ne voulait le voir, à l'exception des États-Unis. Les entretiens à Lille, notamment avec les représentants de la Pologne, de la Slovaquie ou de l'Autriche, ont à ce titre été très importants pour moi. Après ce déplacement, je m'attendais chaque jour à ce qu'une attaque soit déclenchée. Le 24 février, tôt le matin, mon mari m'a dit : « Kiev est attaquée. » J'ai tout de suite pensé aux victimes. J'ai réalisé que c'était aussi une attaque contre nos valeurs démocratiques occidentales.

AVEZ-VOUS TOUT DE SUITE COMPRIS QUELLES SERAIENT LES RÉPERCUSSIONS POUR LA SUISSE ?

Je savais qu'un grand nombre d'Ukrainiennes fuiraient pour se mettre en sécurité. Nous comptons aujourd'hui plus de 36 000 personnes venant d'Ukraine qui se sont réfugiées chez nous. Mais quels que soient les chiffres : ce sont des destins humains, en grand nombre, auxquels nous faisons face. À la fin mars, la moitié des enfants ukrainiens étaient en fuite. C'est quelque chose qu'on peine à s'imaginer.

LA COLLABORATION EUROPÉENNE EST ESSENTIELLE ICI. VOUS SIÉGEZ RÉGULIÈREMENT AVEC VOS HOMOLOGUES À BRUXELLES ET AU LUXEMBOURG. CES RENCONTRES SONT-ELLES UTILES, OU EST-CE CHACUN POUR SOI ?

Elles sont très utiles. Nous nous sommes rencontrés à Bruxelles trois jours après le début de la guerre. Le soir du 27 février, j'ai compris qu'il faudrait activer le statut de protection S, et j'ai immédiatement pris les dispositions nécessaires. Savoir que l'Union européenne allait dans la même direction a simplifié les choses. Une coordination au niveau européen était indispensable.

LE 4 MARS, VOUS AVEZ ACTIVÉ, POUR LA PREMIÈRE FOIS, CE STATUT DE PROTECTION S POUR LES RÉFUGIÉS D'UKRAINE. QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI ONT MENÉ À CETTE DÉCISION ?

Le statut S a été pensé précisément pour ce genre de situation : un grand nombre de personnes qui fuient une zone de guerre, qui arrivent très rapidement et qui ont besoin de notre protection. Grâce à ce dispositif, nous avons une procédure simplifiée pour l'accueil de ces personnes. Avec la procédure d'asile ordinaire, nous serions incapables de gérer la situation. Le système s'effondrerait.

VOUS VOUS ÊTES RENDUE RÉCEMMENT DANS LE CENTRE FÉDÉRAL POUR REQUÉRANTS D'ASILE DE BÂLE. QUELLE IMPRESSION CETTE VISITE VOUS A-T-ELLE LAISSÉE ?

J'étais à Bâle exactement un mois après le déclenchement de la guerre. Durant ces quatre semaines, la Suisse a enregistré autant de réfugiés qu'elle le fait normalement en un an. Notre gestion de crise fonctionne. Lors de ma visite, j'ai pu parler à des personnes qui ont fui l'Ukraine. Toutes m'ont dit avoir l'intention de retourner en Ukraine dès que possible et ne pas vouloir être un fardeau pour la Suisse. Beaucoup m'ont remerciée pour la solidarité dont la Suisse fait preuve.

VOUS ATTENDEZ-VOUS À UNE NOUVELLE AUGMENTATION DU NOMBRE DE RÉFUGIÉS D'UKRAINE ?

Le HCR estime qu'entre 10 et 15 millions de personnes vont être chassées de chez elles par le conflit. Les Ukrainiens peuvent circuler librement sans visa dans l'espace Schengen. Il est donc possible que des personnes qui sont encore actuellement dans des pays voisins de l'Ukraine poursuivent leur route jusqu'en Suisse. Nous n'avons pas de contrôle sur ces mouvements migratoires. Cela dépendra de l'évolution de la guerre. C'est M. Poutine qui a les cartes en mains.

SI LA GUERRE SE PROLONGE, DE NOMBREUX UKRAINIENS RESTERONT SANS DOUTE ICI POUR UNE LONGUE DURÉE. LA SUISSE A-T-ELLE LES MOYENS DE FAIRE FACE ?

Oui, nous devons être prêts. Il n'y a pas d'autre solution. L'hébergement va cependant être un défi majeur pour la Confédération, et pour les cantons, qui sont ici compétents. Un grand nombre des personnes qui fuient l'Ukraine ont une bonne formation. Peu après le début de la guerre, j'ai invité les partenaires sociaux pour préparer une éventuelle intégration dans le marché du travail. Les travaux sont en cours. Chacun doit assumer les responsabilités qui sont les siennes et nous viendrons à bout de cette tâche.



Les candidats à la candidature

LE 9 JUIN PROCHAIN, L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU PLR GENÈVE DÉSIGNERA LES CANDIDATS POUR LES ÉLECTIONS CANTONALES DU PRINTEMPS 2023, AINSI QUE LES CANDIDATS POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE L'AUTOMNE 2023!



Notre parti a la chance de compter en son sein des personnes de grande qualité prêtes à consacrer leur temps et leur énergie à notre République, respectivement notre pays.

CONSEIL D'ÉTAT

Trois personnes ont fait acte de candidature à la candidature pour le Conseil d'État, à savoir notre Conseillère d'État Nathalie Fontanet, la Conseillère administrative et Maire de Carouge Anne Hiltbold et le député Pierre Nicollier.

GRAND CONSEIL

65 personnes ont fait acte de candidature à la candidature.

Sur le plan des professions/formations, on trouve des professions libérales, des salariés, des fonctionnaires, des personnes en formation, des retraités et des personnes en recherche d'emploi; des juristes/avocats, des personnes actives dans le secteur bancaire/financier, des commerçants, des chefs d'entreprise dans la construction, un historien, des médecins/pharmaciens, des représentants du monde agricole, une fonctionnaire de police, une enseignante, des responsables d'entreprise de presse, etc.

Au niveau géographique, les villes comme les villages sont représentés, ainsi que la rive droite du Lac et du Rhône, leur rive gauche ou encore la Champagne.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Les candidatures de Simone de Montmollin, Cyril Aellen, Diane Barbier-Mueller, Lionel Halpérin, Véronique Kämpfen et Alexandre de Senarclens permettront de proposer à l'assemblée des délégués une liste enthousiasmante pour le Conseil national.

L'excellente candidature de Simone de Montmollin pour le Conseil des États complète harmonieusement ce tableau.

ALLIANCES

Sur le plan des alliances, nous avons lancé un appel à une stratégie de regroupement des forces de droite et du centre pour les élections cantonales. Les élections qui se sont déroulées à Neuchâtel, Fribourg, Berne et dans le canton de Vaud ont démontré, si besoin était, que « l'union fait la force ».

Nous mettrons tout en œuvre pour renforcer la présence du PLR et pour que tant le Conseil d'État que le Grand Conseil comportent une majorité de droite stable et fiable. En outre, il est temps que notre canton soit représenté de manière plus équilibrée au Conseil des États, que par deux élus qui se situent tous deux très à gauche.

CANDIDATS AU CONSEIL D'ÉTAT :

- › Nathalie Fontanet
- › Anne Hiltbold
- › Pierre Nicollier

ÉLECTION AU CONSEIL NATIONAL :

- › Simone de Montmollin
- › Cyril Aellen
- › Diane Barbier-Müller
- › Lionel Halpérin
- › Véronique Kämpfen
- › Alexandre de Senarclens

ÉLECTION AU CONSEIL DES ÉTATS :

- › Simone de Montmollin

VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER GLOBAL ET SPÉCIALISÉ


GRUPE SPG-RYTZ
www.spg-rytz.ch

CANDIDATE

Nathalie Fontanet

NATHALIE FONTANET, NOTRE EXCELLENTE CONSEILLÈRE D'ÉTAT DEPUIS 2018, SOUHAITE SE PRÉSENTER À SA RÉÉLECTION. LE *NOUVEAU GENEVOIS* EST ALLÉ À SA RENCONTRE POUR DRESSER LE BILAN DE CE PREMIER MANDAT ET DÉCOUVRIR SES PROJETS POUR LA SUITE.

POURQUOI BRIGUEZ-VOUS UN SECOND MANDAT ?

Bientôt 4 ans que je suis en fonction et, malgré les crises successives que nous avons traversées comme le Covid et la guerre en Ukraine, malgré la charge de travail et la disponibilité de tous les instants qu'elle implique, mon envie et mon plaisir d'exercer mon mandat sont toujours présents. Je suis convaincue que je peux encore apporter des solutions concrètes à notre canton, notamment en défendant les valeurs PLR.

Je veux mettre mon expérience et mes compétences au service des Genevoises et des Genevois, afin notamment de poursuivre mes objectifs en faveur d'une fiscalité plus raisonnable, d'une réduction de la dette et d'une représentation des femmes dans les différentes sphères de la société.

Les défis de demain sont importants : financiers, fiscaux, économiques, sociaux et énergétiques, notamment. Je souhaite, par ma présence au gouvernement, pouvoir contribuer à y répondre.



QUE PENSEZ-VOUS DE VOTRE BILAN ?

Il me paraît plutôt bon, mais ce n'est pas à moi de juger.

Au niveau des finances publiques, j'ai maintenu la note de Standard & Poors de AA- perspective stable. La dette a baissé de 427 millions en 2021, malgré deux ans de Covid. Et deux caisses de pensions (la CPEG et la FPTPG) ont été recapitalisées, permettant de diminuer le risque financier qu'elles faisaient courir à l'État.

En matière de fiscalité, le grand enjeu était de faire adopter la réforme de la fiscalité des entreprises, par le Grand Conseil et par le peuple. Cela a été chose faite, en mai 2019, par 58 % de votants ! J'ai aussi anticipé d'une année la baisse des taux de capitalisation pour l'évaluation des titres non cotés, permettant ainsi de réduire l'imposition de leur détenteur. J'ai également modifié, à l'avantage des propriétaires, le traitement fiscal des dépenses à caractère écologique. Enfin, j'ai proposé une baisse de 15 % de l'impôt sur la fortune, dont on sait qu'il est malheureusement, dans notre canton, le plus haut de Suisse.

PEUT-ON OBSERVER DES AVANCÉES SUR LE PLAN DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ÉGALITÉ ?

Au niveau des ressources humaines, j'ai initié une nouvelle stratégie intitulée « Travailler autrement » reposant sur l'autonomie, la responsabilité, la confiance, la collaboration et les résultats. Le projet Score, déposé depuis de nombreuses années par mes prédécesseurs et contesté pour son manque de transparence, a été abandonné. J'ai proposé un nouveau projet de réévaluation des fonctions G'Evolve, dont les lignes directrices viennent de faire

l'objet d'un accord signé avec les associations représentatives du personnel.

Je me suis également beaucoup engagée en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations, en déposant un projet de lois sur la parité dans les commissions officielles et les Conseils d'administration sous la surveillance de l'État, et un sur la lutte contre les discriminations liées au genre. Ils sont tous deux toujours à l'étude dans les commissions du Grand Conseil.

AVEZ-VOUS DES PROJETS ENCORE À VENIR ?

Oui, plein !

J'ai trois projets fiscaux que je devrais déposer encore cette législature, sous réserve qu'ils soient acceptés par le Conseil d'État. Ils concernent l'imposition des couples séparés ou divorcés, l'imposition de l'outil de travail et l'exonération partielle des contribuables ayant effectué des travaux sur leurs immeubles, afin d'être en dessous des standards fixés par la nouvelle réglementation en matière d'énergie. Il y a également le projet de loi modifiant la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux, qui a fait l'objet d'une pré-consultation et qui sera déposé prochainement. Ce projet vise à apporter un peu de souplesse par rapport au cadre légal actuel, notamment en supprimant l'obligation de réintégration et en prévoyant des accords de résiliation des rapports de travail.

QU'ATTENDEZ-VOUS D'UNE NOUVELLE LÉGISLATURE ?

Si je suis désignée par le parti, je m'engagerai avec mes colistiers afin que nous puissions regagner une majorité de droite au sein du Conseil d'État et du Grand Conseil. Cela me paraît nécessaire pour relever les très nombreux défis qui attendent notre canton.

Son attractivité est susceptible d'être impactée avec la réforme de la fiscalité internationale intitulée BEPS, qui prévoit un taux minimum de 15 % d'imposition pour les sociétés réalisant plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les mesures d'accompagnement seront laissées aux cantons. La question de la réduction des impôts des personnes physiques se posera.

La santé financière de notre canton devra être préservée. La durabilité de nos finances publiques est aussi essentielle que la notion de durabilité dans les questions climatiques. Le plan décennal d'investissement de 11,7 milliards est très ambitieux. Il est nécessaire pour les générations futures, sera profitable à notre économie et créera des emplois. Mais il augmentera sensiblement notre dette, déjà la plus élevée des cantons de Suisse. Il nous faudra faire des choix, entre nos budgets de fonctionnement et nos plans d'investissements.

Nous ne pourrions pas aller de l'avant sans réformes structurelles.

COMMENT FAIRE POUR OPÉRER LES CHANGEMENTS NÉCESSAIRES ?

Pour cela, une majorité de droite est indispensable. Le PLR devra s'engager avec la majorité de droite pour améliorer les conditions-cadre. Il en va de la réussite de nos entreprises et de la survie des emplois qui en dépendent. La fiscalité, la formation, les infrastructures comme notre aéroport en font notamment partie. C'est une vision ambitieuse que je souhaite pour notre économie. Une vision qui doit dépasser la question de la transition écologique et de l'économie circulaire, certes nécessaires. Devenons un pôle du numérique et un pôle de la formation numérique.

La Genève internationale est elle aussi essentielle dans cette vision économique ambitieuse. Nous devons lutter contre l'affaiblissement du multilatéralisme et permettre à notre canton de conserver sa place enviée de lieu de négociation privilégié pour la paix.

Je souhaite poursuivre mon engagement pour les Genevoises et les Genevois.

CANDIDATE

Anne Hiltbold

ANNE HILTPOLD, MAIRE DE CAROUGE ET VICE-PRÉSIDENTE DU PLR GENÈVE, S'EST PORTÉE CANDIDATE À LA CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT. ELLE PRÉSENTE SON PARCOURS ET ANNONCE SES PROJETS POUR GENÈVE.

MON PARCOURS

Née à Carouge en 1973, j'ai effectué toute ma scolarité à Genève, à l'exception d'une année aux États-Unis à l'âge de 17 ans comme étudiante d'échange. Cette année a été extrêmement enrichissante sur le plan personnel et m'a permis d'ouvrir mon regard sur l'autre et sur le monde. J'ai étudié le droit à Genève puis à Brème où j'ai obtenu un Master en droit européen. Après un stage à la Cour de Justice puis en Étude, j'ai obtenu mon brevet d'avocat en mai 2000. J'ai travaillé six ans comme avocate collaboratrice dans une Étude avant de rejoindre la Chambre genevoise immobilière. D'abord, comme avocate et responsable du service juridique puis comme Secrétaire générale adjointe, poste que j'occupe encore aujourd'hui à 30%. Je suis par ailleurs maman de deux enfants de 17 et 19 ans.

Je baigne dans la politique depuis mon plus jeune âge, puisque mon père était maire de Carouge pendant 16 ans, entre 1983 et 1999.

En 1993, j'ai rejoint l'association radicale de Carouge en tant que secrétaire, fonction que j'ai occupée jusqu'en 2012, au moment où j'ai pris la présidence du PLR Carouge, lors de la fusion. J'ai été élue au Conseil municipal en 1999, puis réélue en 2003, 2007 et 2011 (après une pause de deux ans) et présidé le Conseil en 2013-2014. En 2015, j'ai été élue au Conseil administratif de la ville de Carouge, puis réélue en 2020 au premier tour. Je suis en charge des ressources humaines, de la police municipale ainsi que du service des affaires sociales, qui comprend la petite enfance, la jeunesse, les aînés, l'aide sociale, l'action citoyenne, l'intégration, l'aide aux pays en développement et l'état civil. Parallèlement à mon activité de magistrate, je suis membre du comité du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et vice-présidente de la fondation pour l'animation socioculturelle (FASe). Je préside en alternance la Caisse de pensions de la Ville de Carouge, je suis membre du Conseil de fondation

de La Bâtie – Festival et vice-présidente de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907.

C'est dire que je suis passionnée de politique, que je travaille déjà à 150% et que j'ai une certaine expérience de l'exécutif.

MON PROJET POUR GENÈVE

Si j'ai choisi de proposer ma candidature pour l'élection du Conseil d'État, c'est pour y défendre nos valeurs de liberté, d'égalité et de justice sociale. Je suis tout aussi convaincue du fait que l'État ne doit laisser personne au bord du chemin que de son intérêt à prôner la responsabilité individuelle et à valoriser le travail. Il n'est par exemple pas normal que des personnes renoncent à leur emploi au moment de l'introduction du salaire minimum par crainte de devoir déménager/payer une surtaxe ou perdre leur allocation logement !

Je souhaite que Genève reste un canton où il fait bon vivre, où les

Genevois qui souhaitent acquérir leur logement puissent le faire sans changer de canton ou sans s'installer en France voisine. Seulement 18% de propriétaires à Genève (alors que la moyenne suisse est sensiblement plus élevée), c'est beaucoup trop peu et très dommage également pour la manne fiscale en partie perdue !

La conciliation entre la vie privée et professionnelle doit être aussi améliorée. Il s'agit de permettre aux jeunes parents de pouvoir passer un peu plus de temps à la naissance de l'enfant avec lui et en cela je suis favorable à un congé parental d'une durée raisonnable, avec pour effet non négligeable de soulager la demande en crèche (sans parler du coût pour les communes !). Les jeunes parents doivent pouvoir ensuite reprendre le travail et poursuivre leur carrière professionnelle au moment où leur enfant rentre à l'école, sans devoir automatiquement passer



par le parascolaire à midi et le soir en raison des horaires scolaires inadaptés à l'évolution de la société. Les employeurs devraient par ailleurs être incités ou reconnus pour des mesures encourageant cette conciliation (souplesse dans les horaires de travail ou temps partiel), et tenir compte de l'évolution de la conception du travail par les nouvelles générations qui privilégient aussi bien la qualité de vie que la carrière professionnelle.

Notre canton doit aussi maintenir, voire accroître son attractivité. Nous avons la chance de bénéficier d'un aéroport international et nous devons impérativement en tirer parti pour attirer de nouvelles entreprises comme pour développer nos activités de tourisme et de congrès. Il nous faut soigner la Genève internationale, nos organisations internationales et les multinationales. Naturellement,

les conditions-cadres pour toutes les entreprises, en particulier les PME, doivent être les plus favorables possibles. La fiscalité devra aussi rester attractive, si ce n'est revue à la baisse. En comparaison avec les autres cantons suisses, notre fiscalité est l'une des plus élevées et cela doit être corrigé. Il n'est pas non plus normal que notre canton dépense plus que tous les autres cantons suisses et il s'agira de trouver des économies dans le budget de fonctionnement. Après la pandémie et en pleine crise ukrainienne, il faut s'attendre à ce que les années à venir mettent à mal le pouvoir d'achat des Genevois. Il s'agira dès lors de tout mettre en œuvre pour le préserver, si ce n'est de l'améliorer.

La transition écologique sera également au cœur des réflexions. L'État se devra d'inciter, et non de taxer, d'obliger ou d'interdire. Nous devons lutter ensemble

Si j'ai choisi de proposer ma candidature pour l'élection du Conseil d'État, c'est pour y défendre nos valeurs de liberté, d'égalité et de justice sociale.

contre le réchauffement climatique et valoriser les actions de ceux qui y travaillent déjà, notamment dans les entreprises. Concernant la mobilité, il conviendra de permettre à tout type de véhicule de circuler. Il faut naturellement développer la mobilité douce, avec des transports publics performants et des pistes cyclables adaptées, mais en se rappelant que pas

tout le monde ne peut ni ne veut circuler à vélo !

La question du vieillissement de la population devra aussi nous occuper, que ce soit en termes de prise en charge de nos aînés, que d'aménagement des espaces publics ou de logements adaptés. Enfin, les problématiques d'intégration et de cohésion sociale m'intéressent aussi tout particulièrement.

De personnalité plutôt rassembleuse, avec l'expérience d'un exécutif d'une grande commune, je suis heureuse de présenter ma candidature pour cette fonction de Conseillère d'État pour défendre avec force et conviction les valeurs du PLR qui me sont chères.

CANDIDAT

Pierre Nicollier

PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ ET VICE-PRÉSIDENT DU PLR GENÈVE, A ÉGALEMENT DÉPOSÉ SA CANDIDATURE POUR REPRÉSENTER NOTRE PARTI À L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT. À SON TOUR, IL PRÉSENTE SON PARCOURS ET ANNONCE SES AMBITIONS POUR NOTRE CANTON.



Chers membres et sympathisants, chers amis et amies du PLR,

Comme annoncé par notre parti le 27 avril, j'ai le plaisir de vous présenter ma candidature à la candidature du PLR pour les prochaines élections du Conseil d'État, dans un peu moins d'un an.

Après une législature active au Grand Conseil, je pense réunir les atouts nécessaires à la reconquête de notre siège perdu au gouvernement, tout d'abord par mon engagement à porter haut les valeurs de liberté, de responsabilité, de solidarité et d'égalité des droits et des devoirs, qui nous unissent, mais également grâce à la richesse d'un parcours professionnel et privé qui me permettront d'apporter les différentes perspectives et compétences dont notre canton a besoin.

Élevé dans un environnement multiculturel alliant l'Orient au protestantisme, j'ai suivi ma scolarité à Genève, couronnée par l'obtention d'une maturité latine. J'ai poursuivi mes études à l'EPFL, obtenant un diplôme d'ingénieur en microtechnique avec une option en techniques de production, puis en enchaînant directement avec un emploi dans le commerce et le marketing pour une multinationale à Genève.

La décennie passée dans cette entreprise m'a conduit en 2008 à m'expatrier à Moscou, me permettant de relever les défis d'une entreprise plongée dans un pays en pleine crise, mais également de souligner les forces de notre cadre politique et économique, robuste et de qualité.

C'est en tant qu'entrepreneur que j'ai ensuite déménagé à New Delhi, en Inde, accompagné de mon épouse et de nos trois enfants, pour soutenir le développement de notre projet d'entreprise familiale de boulangerie-pâtisserie haut de gamme. Ces années nous ont permis de comprendre la valeur de l'environnement dans lequel nous vivons et l'effort nécessaire à préserver nos conditions de vie.

Notre retour à Genève a coïncidé avec un engagement dans le domaine de la santé, investi dans le développement d'une jeune organisation proposant des prestations médicales ambulatoires. Après une formation complémentaire en économie et politique de la santé à l'Université de Lausanne, j'ai démarré une activité indépendante dans la gestion, l'optimisation et la maîtrise des coûts de notre système de santé.

Fort de la liberté de mes projets entrepreneuriaux, j'ai enfin pu m'engager pleinement dans la vie politique, engagement qui a abouti à une élection au Grand Conseil en 2018.

Cette législature m'a permis d'appréhender le fonctionnement de notre canton ainsi que le travail et l'implication nécessaires à rallier des majorités afin de réaliser des projets avec succès. Elle m'a également donné l'occasion de présider la commission de la santé du Grand Conseil, ainsi que de vice-présider celle de l'Enseignement, de la Culture et des Sports.

FOCUS SUR...

Parmi les trente-deux objets parlementaires dont je suis le premier signataire, je souhaiterais mentionner quelques domaines qui me tiennent particulièrement à cœur :

- › le développement de notre tissu économique, en particulier des PME, par des conditions-cadres permettant de soutenir l'innovation, l'emploi et la prospérité du canton ;
- › la préparation de notre système de santé au défi démographique, via une coordination et des partenariats entre les différents acteurs, tant privés que publics ;
- › l'amélioration continue du fonctionnement de l'État pour garantir de manière durable ses prestations, en s'appuyant sur les transformations numériques et technologiques.

J'ai également eu le plaisir de m'investir à plusieurs niveaux dans le parti, en présidant une association communale depuis plusieurs années, et en participant activement à la vie de notre parti cantonal au travers de la vice-présidence et du CODIR, mais également dans les Commissions thématiques de la Santé et du Social, de la Formation, ainsi que de l'Innovation.

C'est animé d'une passion et d'un enthousiasme sans faille que je souhaiterais pouvoir porter nos valeurs au sein du Conseil d'État.

Seul un engagement fort, orienté vers la recherche pragmatique de solutions, permettra de nous mener vers la vision commune nécessaire à notre succès.

Il s'agit de (re)mettre le bien-être des Genevois au centre de notre attention. Je veux nous pousser à être innovants pour avancer dans la quête d'un développement du canton pour notre bénéfice.

Nous devons inspirer nos concitoyens pour faire briller Genève !

En me réjouissant de pouvoir apporter mon énergie au succès de notre parti, je nous souhaite à tous une année électorale 2023 florissante.

C'est animé d'une passion et d'un enthousiasme sans faille que je souhaiterais pouvoir porter nos valeurs au sein du Conseil d'État.

Genève Commerces, la nouvelle association pour booster le commerce de détail local



Par Flore Teysseire

PETITS ET GRANDS COMMERÇANTS ONT DÉCIDÉ DE S'UNIR AU SEIN DE GENÈVE COMMERCES, POUR FAIRE DE 2022 L'ANNÉE DU RENOUVEAU POUR LE COMMERCE DE DÉTAIL GENEVOIS. FLORE TEYSSEIRE, SECRÉTAIRE PATRONALE DE GENÈVE COMMERCES, PRÉSENTE CETTE NOUVELLE ASSOCIATION, AINSI QUE SES OBJECTIFS.

UN NOUVEAU SOUFFLE GRÂCE À UNE FUSION

À moins de vivre en autarcie, effectuer ses achats en magasin est un acte courant du quotidien. À Genève, le commerce de détail représente plus de 20 000 emplois, forme plus de 500 apprentis par année uniquement dans la vente et constitue ainsi l'un des secteurs-piliers de notre économie locale. Mais les commerçants sont également

bien plus : ce sont les garants du lien social entre les individus. C'est l'employé de caisse avec qui vous échangez régulièrement dans votre épicerie de quartier, la conseillère au sein d'une grande enseigne du Centre-ville qui connaît vos goûts et saura au mieux vous orienter, les propriétaires de l'échoppe au coin de votre rue qui seront ravis de mettre leur savoir-faire à votre disposition tout en évoquant les diverses actualités de la semaine.

Au plus proche de leurs clients, ils sont à la fois confidents et scrutateurs directs des changements sociétaux. Sur tous les plans, il est donc dans l'intérêt de toute la collectivité que ce secteur se porte bien.

Mais au vu de l'évolution des habitudes de consommation, des préoccupations environnementales urgentes et des défis pugnaces auxquels le commerce de détail doit faire face, tels que le tourisme

d'achat et l'e-commerce, est-il suffisant qu'il se maintienne ou impératif qu'il innove ?

Septante-trois membres issus des associations cantonales historiques que sont la Fédération du commerce genevois et le Trade Club se sont prononcés en faveur du dynamisme proactif en se rassemblant au sein d'une seule et même entité forte et unie pour faire entendre leur voix. Les anciennes associations laissent donc place à Genève Commerces, qui regroupe des enseignes qui, quelle que soit leur taille, poursuivent les mêmes buts et entendent avancer ensemble.

Septante-trois membres issus des associations cantonales historiques que sont la Fédération du commerce genevois et le Trade Club se sont prononcés en faveur du dynamisme proactif en se rassemblant au sein d'une seule et même entité forte et unie pour faire entendre leur voix.



UNE MISSION ESSENTIELLE

Pour trouver les clés qui permettront de prendre le virage du commerce de demain, adapté aux nouvelles habitudes de consommation de la population, les objectifs de Genève Commerces sont clairs. Tout d'abord, fédérer et soutenir les commerçants : s'il est d'autant plus actuel que l'union fait la force, il est indéniable que la légitimité d'une association doit être garantie par une solide représentativité de tous les acteurs du secteur. En outre, Genève Commerces soutient ses membres dans l'exercice de leur activité au quotidien en tant que source d'information de référence pour le secteur et par des conseils juridiques ou pratiques individualisés.

Ensuite, être l'actrice et interlocutrice incontournable pour le commerce de détail à Genève : l'adaptation des horaires d'ouverture des magasins, l'accessibilité aux commerces, la mobilité ainsi que la sécurité et l'attractivité de notre canton et de ses rues sont tout autant de thèmes qui façonnent les conditions-cadres nécessaires aux commerces pour leur assurer un avenir florissant. Ce résultat ne pourra toutefois être atteint s'il est laissé la possibilité aux commerçants d'apporter des retours du terrain ainsi que d'être associés, écoutés et entendus par les autorités et autres décideurs sur tous les sujets qui les touchent directement ou indirectement.

Et finalement, dynamiser et promouvoir le commerce de proximité pour donner un nouveau souffle au secteur à Genève. Chaque enseigne a son rôle à jouer pour s'adapter aux attentes de la population, donner envie aux Genevois de fréquenter ses arcades et de consommer local et responsable : Genève Commerces entend incarner la plateforme de réflexion, d'action et de réalisation de cette (r)évolution.

Dans une plus large mesure, c'est à nous tous qu'il appartient de faire vivre Genève. Nos commerçants, restaurateurs, hôteliers, artisans, organisateurs d'événements et artistes genevois sont talentueux et volontaires. Nous avons les armes, à nous d'en user à bon escient en soutenant ces différents acteurs pour enchanter notre canton et faire vibrer son économie à plus haute échelle !

GENÈVE COMMERCES

Rue de Saint-Jean 98, 1201 Genève
T +41 58 715 38 25
info@geneve-commerces.ch
www.geneve-commerces.ch

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... le PL 13086, déposé par Adrien Genecand. Ce projet de loi vise à accélérer la transition énergétique en supprimant les obstacles administratifs, notamment dans le cadre de rénovations en zone 4B et 4B protégée (zone rurale). En effet, lors de rénovations dans ces zones, les propriétaires sont souvent empêchés d'effectuer certains travaux énergétiques en raison de préavis négatifs de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Ce projet de loi vise donc à accompagner les efforts visant à la transition énergétique en supprimant ces blocages.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20 % de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

R 973 « Pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre »

En bref : cette résolution a pour but de repenser la zone en aval du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction, afin de créer des espaces agréables, apaisés et conviviaux, tant pour les baigneurs que pour les habitants. Il est notamment demandé l'installation d'infrastructures utiles et de plaisance offrant des lieux d'aisance, d'infrastructures permettant la sécurité des utilisateurs. Ce texte s'inscrit dans une démarche commune menée avec le groupe PLR en Ville de Genève, certains éléments étant du ressort de la Ville et d'autres du canton.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

En bref : ce PL vise à exclure du champ de contrôle de la Chambre constitutionnelle les révisions de la Constitution cantonale, afin de s'assurer que l'Assemblée fédérale puisse se prononcer sur la conformité de ces révisions comme le prévoit le droit fédéral.

PL 13031 « Simplification de la procédure de l'examen des comptes de l'État »

En bref : ce PL demande de simplifier la procédure d'examen des comptes de l'État. Actuellement, les politiques publiques et les rapports relatifs aux états financiers des régies publiques sont traités l'un après l'autre. Avec la modification apportée par ce PL, les politiques publiques seraient traitées en un seul débat et vote, de même que les rapports financiers des régies publiques, réduisant donc largement la durée de l'examen des comptes de l'État, permettant ainsi au Grand Conseil de traiter d'autres objets.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omertés liées à ces rémunérations.

PL 12882 « Transparence en matière de crédits supplémentaires »

En bref : le Conseil d'État doit soumettre les demandes de crédits supplémentaires, soit les autorisations de dépenses non prévues par le budget, au Grand Conseil par l'intermédiaire de la commission des finances. Ces demandes de crédits deviennent publiques seulement lors de la publication des comptes, soit dans un intervalle de plusieurs mois après leur approbation. Ce PL règle donc cette problématique par souci de transparence en demandant que toute demande de crédit à la commission des finances fasse l'objet d'une publication détaillée sur le site internet du Grand Conseil.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défailante dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'État. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'État selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficace du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficacité économique, sociale et financière. On entend par efficacité la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préserve les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13095 « Catégories de logements »

En bref : ce projet de loi fait suite à l'accord sur les catégories de logement en zone de développement voté par le Parlement en août 2020. Cet accord prévoit notamment un socle minimal de PPE. Dans le cadre de l'application de cet accord par le Département du territoire, ce dernier prévoit la construction de PPE en droit de superficie, alors que le Parlement visait de la PPE en pleine propriété. Le projet de loi vise à clarifier la situation juridique, de sorte que le département applique la loi telle que voulue par le Grand Conseil.

PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15 %. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5 % de fonds propres.



RÉGIE TOURNIER

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier SA
Cours de Rive 4
1204 Genève

+41 22 318 30 70
regie@tournier.ch
www.tournier.ch

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2804 « Brochures de votations : pour la mise en place d'une clause de "désinscription" »

En bref : cette motion demande de permettre aux membres du corps électoral qui le souhaitent de se désinscrire de la distribution des brochures d'informations pour les votes, et de prévoir un système de notification numérique de remplacement. Cette motion vise à s'adapter aux nouvelles pratiques de la population et à réduire l'empreinte écologique des votations.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

SÉCURITÉ**PL 12984 « Pour la préservation de la tranquillité et de la salubrité publiques dans et autour des installations communales de gestion des déchets »**

En bref : ce projet de loi demande la possibilité d'utiliser la vidéosurveillance aux abords des installations communales de gestion des déchets. Il s'agit de garantir la salubrité publique dans les déchetteries communales et les points de collecte de déchets communaux, ainsi que le respect des horaires de dépôt des déchets, et de prévenir la commission de dépôts illicites de déchets et de déprédations.

PL 12945 « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique »

En bref : ce projet de loi vise à inclure dans le domaine de la protection globale de l'individu l'ensemble des aspects concernant sa vie numérique, afin que les droits fondamentaux et les libertés soient aussi garantis dans ce contexte. La norme d'intégrité numérique se place en tant que prolongement du droit fondamental à l'intégrité et de la protection de la personnalité.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE**PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »**

En bref : ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2816 « Pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève »

En bref : la motion demande d'entreprendre toute action nécessaire en collaboration avec la Ville de Genève afin de rénover dans les plus brefs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

M 2784 « Favorisons l'emploi de la langue française : "Soldes" »

En bref : la motion demande à l'État d'intervenir auprès des commerçants et des milieux économiques pour leur rappeler le libellé de l'article 5 de notre Constitution cantonale, en les invitant notamment à privilégier l'idiome français « Soldes » lors des ventes périodiques promotionnelles.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2758 « Les chaufferettes, c'est super chouette. Surtout quand elles sont écologiques ! »

En bref : cette motion demande de faciliter, accélérer et anticiper autant que possible la délivrance d'autorisations pour l'utilisation de chaufferettes écologiques par les cafetiers-restaurateurs. Elle demande également de prolonger les dispositions spéciales liées aux terrasses pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 et de cautionner si besoin, notamment à l'aide de prêts, l'achat de chaufferettes écologiques. Il s'agit de faciliter le quotidien des cafetiers-restaurateurs, de répondre aux besoins de confort de leur clientèle, tout en préservant l'environnement.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »

En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

FISCALITÉ**PL 13030 « Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles »**

En bref : ce projet de loi vise à être un contre-projet, fiscalement neutre, au projet de loi du Conseil d'État de réévaluation du patrimoine immobilier, qui coûterait 90 millions aux contribuables. Ce projet propose de fixer la réévaluation périodique de ces immeubles à l'indice genevois à la consommation, pour que ceux-ci soient évalués conformément à la LHID. À titre de mesure d'accompagnement et dans le but d'atténuer le prélèvement fiscal lié à cette augmentation, mais également pour diminuer le poids de l'imposition sur la fortune dans le canton de Genève, il propose une baisse linéaire de l'impôt sur la fortune.

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ**PL 12790 « Crédit d'études pour des voies vertes cyclables surélevées et en site propre ! »**

En bref : ce projet de loi prévoit un crédit pour étudier la possibilité d'installer des voies vertes cyclables surélevées et en site propre sur certains axes. Il s'agit de décongestionner le trafic là où cela est possible, tout en garantissant un trafic multimodal, innovant, sécurisant et prenant en compte les possibilités d'utilisation de la voirie.

M 2836 « Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux »

En bref : cette motion demande de mettre en place, en collaboration avec l'Office cantonal des véhicules et la Poste, la possibilité pour les habitants de déposer et récupérer leurs plaques d'immatriculation dans les offices postaux du canton, en particulier dans les zones hors de l'hypercentre et des centres urbains.

M 2828 « Améliorons et sécurisons la voie verte »

En bref : cette motion demande de renforcer la sécurité des usagers sur la voie verte, sans freiner les cycles, notamment en étudiant une séparation des flux piétons et vélos et en posant un système de détection/sensibilisation pour la vitesse des cycles. La motion demande aussi de planter des arbres pour apporter des zones d'ombres et d'étudier la mise en place de mobiliers urbains, là où cela est possible, le long de la voie verte.

M 2824 « Généralisation du 30 km/h : pour une solution raisonnable dans la lutte contre le bruit routier, ne mettons pas en œuvre un plan qui ne tient pas compte des différents usagers et de l'ensemble des facteurs liés à la circulation ! »

En bref : la motion demande de surseoir à la stratégie du Conseil d'État en matière de lutte contre le bruit routier qui prévoit notamment la généralisation du 30 km/h pour de nombreux axes routiers et de mener une étude sur les conséquences sur les transports publics et de secours. La motion propose également d'élaborer une stratégie de gestion de la vitesse maximale et d'assainissement du réseau routier cantonal et communal qui tient compte d'autres facteurs que le bruit routier.

M 2806 « Relançons le "Grand Genève" et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine »

En bref : la motion demande de relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine, en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014, et à intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération. Le projet de construction des P+R en France voisine vise à soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

M 2794 « Pour une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois »

En bref : la motion demande une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier. Le Conseil d'État a proposé de nouvelles mesures comme la réduction des limitations de vitesse de façon différenciée suivant l'importance des axes routiers et suivant les heures du jour et de la nuit. Ce projet a des conséquences concrètes sur l'activité des transports publics, mais aussi pour les professionnels ayant besoin d'utiliser quotidiennement le réseau routier. Il est donc nécessaire d'analyser la situation avant que cela n'entraîne des difficultés supplémentaires pour le trafic.

M 2793 « Pour une gare routière d'importance cantonale »

En bref : la motion demande d'inscrire le principe de l'aménagement d'une nouvelle gare routière et le transport de passagers par autocars dans le plan directeur cantonal, ainsi que d'étudier la possibilité d'un déplacement de ladite gare routière vers un autre site, en privilégiant les interfaces de transports connectées au rail et accessibles par une grande pénétrante routière.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se raccrochant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se raccrochant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

M 2791 « Non à un contournement de Genève payant ! »

En bref : la motion fait suite au projet du département de la Haute-Savoie de mise en péage du tronçon autoroutier entre Saint-Julien et Annemasse. Elle demande d'identifier, avec l'appui de la Confédération et des autorités françaises compétentes, des solutions permettant de maintenir la gratuité du contournement autoroutier, ainsi que toute autre action permettant d'éviter des reports de trafic vers les axes secondaires et les zones d'habitation du sud du canton.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2583 « Pour un engagement triparti assurés-médecins-assurances sur le long terme »

En bref : Cette motion demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement triparti assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13086 « Accélérons la transition énergétique »

En bref : ce projet de loi vise à accélérer la transition énergétique en supprimant les obstacles administratifs, notamment dans le cadre de rénovations en zone 4B et 4B protégée (zone rurale).

PL 12973 « Favorisons les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : ce projet de loi vise à favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers avec des circuits fermés de chaleur.

M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

En bref : cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexpo et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

M 2811 « Simplifions les procédures permettant de diminuer le bilan thermique des bâtiments »

En bref : cette motion demande une simplification des procédures permettant de diminuer le bilan thermique des bâtiments, un assouplissement du cadre législatif et réglementaire, de même qu'une réduction des émoluments administratifs. Elle demande aussi à garantir l'exemplarité de l'État en procédant à l'assainissement des bâtiments publics d'ici 2025, et à s'assurer que les moyens financiers nécessaires pour réaliser les assainissements soient mis à disposition des secteurs privé et public.

M 2759 « Un cadre réglementaire assaini pour favoriser les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : cette motion vise les mêmes buts que le PL 12973, en demandant au Conseil d'État de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives existantes du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

M 2773 « Pour la pérennité financière de Pro Senectute »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à assurer la pérennité financière de Pro Senectute et de sa consultation sociale, qui risque de ne plus être assurée à partir de 2022, faute de financement suffisant.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2755 « Pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

R 948 « Pour le bien de notre jeunesse, ne fermons pas les écoles ! »

En bref : la résolution demande de ne pas fermer les écoles en cas d'aggravation de la situation sanitaire, mais de prendre des mesures de protection supplémentaires pour garantir l'enseignement en présentiel, ou le cas échéant de prendre des mesures de soutiens aux élèves contraints de rester à la maison, l'impact de la première vague et de l'enseignement à distance ayant eu des effets délétères sur le cursus scolaire des élèves et apprentis du canton.

Les enjeux de la végétalisation en milieu urbain



Par Maxime Provini et Gabriel Delabays

LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS INFORME RÉGULIÈREMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE NOTRE PARTI. DANS CETTE ÉDITION, MAXIME PROVINI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION, ET GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, REVIENNENT SUR LES RICHES ENSEIGNEMENTS D'UNE CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LA COMMISSION THÉMATIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SES TROIS SOUS-COMMISSIONS. SUR LE THÈME DE LA VÉGÉTALISATION EN MILIEU URBAIN, ELLE A PERMIS AUX MEMBRES D'ÉCHANGER AVEC DES INTERVENANTS DE L'OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE (OCAN) ET DES SERVICES INDUSTRIELS GENEVOIS (SIG) SUR LES ENJEUX QUI ENTOURENT LES OBJECTIFS D'AUGMENTATION DE LA CANOPÉE EN MILIEU URBAIN.



DES OBJECTIFS AMBITIEUX, MAIS DE NOMBREUX OBSTACLES

Les végétaux contribuent à la dépollution des eaux, du sol et de l'air. Ils préviennent les inondations en contribuant à l'évacuation des eaux pluviales. Ils assurent une régularisation naturelle de la température. C'est le cas notamment des toits végétalisés. En milieu urbain notamment, l'enjeu est de favoriser la biodiversité et

la végétalisation afin d'anticiper les problématiques liées au changement du climat, notamment en luttant contre les îlots de chaleur.

Le canton de Genève s'est donné comme objectif dans le cadre de sa stratégie Biodiversité 2030 d'augmenter le taux de canopée en milieu urbain. Cet objectif vise une moyenne de 30 % d'ombre portée par la surface des arbres sur le territoire cantonal.

Actuellement, le taux de canopée est d'environ 21 %, soit environ 310 000 arbres sur l'ensemble de la zone urbaine.

Pour atteindre les objectifs cantonaux, il faudra donc planter environ 150 000 arbres durant les 10 prochaines années.

Cette augmentation de la canopée est cependant freinée par plusieurs obstacles : d'une part, la typologie de l'arbre lui-même, celui-ci a en effet besoin d'un espace important en sous-sol pour pouvoir grandir et atteindre une canopée suffisante, répondant aux objectifs cantonaux. C'est là d'ailleurs le problème, le sous-sol est déjà largement exploité. Lors de la conférence, l'intervenant des SIG a notamment montré plusieurs coupes permettant de déceler l'encombrement du sous-sol, utilisé pour les nombreuses canalisations et les installations électriques et énergétiques.

Or, ce même sous-sol ne sera que plus encombré à l'avenir. En effet, les réseaux thermiques structurants, qui vont bientôt être créés, seront déployés en sous-sol. Les SIG ont notamment expliqué que pour un déploiement viable, l'espace nécessaire pour une canalisation thermique peut atteindre plusieurs mètres

de circonférence, limitant ainsi encore plus l'espace disponible en sous-sol.

Par ailleurs, des difficultés sont aussi rencontrées dans les différentes communes : par exemple l'augmentation du nombre d'éco-points enterrés est aussi un défi, puisque que cela grignote encore un peu de place en sous-sol. Le défi est aussi institutionnel : se coordonner avec 45 communes signifie devoir discuter avec 45 interlocuteurs différents, ce qui peut freiner la mise en œuvre.

AMÉLIORER LA PLANIFICATION ET LA COLLABORATION INTERINSTITUTIONNELLE

Des solutions existent toutefois. D'une part, une meilleure collaboration interinstitutionnelle doit être mise en place. Entre les différents services de l'État d'une part, comme l'Office cantonal de l'eau et l'Office cantonal de l'environnement, afin de pouvoir trouver des objectifs communs et aligner les différentes politiques publiques, qui sont parfois contradictoires. D'autre part, il est important de mettre en place le plus tôt possible une

En milieu urbain, l'enjeu est de favoriser la biodiversité et la végétalisation afin d'anticiper les problématiques liées au changement du climat, notamment en luttant contre les îlots de chaleur.

planification transversale et de renforcer le dialogue entre les différentes entités. Trop souvent, les SIG interviennent dans la planification alors que les projets sont déjà sur le point d'aboutir. En plus des avis de travaux existants, il faudrait faire des avis d'études, permettant de rassembler les différents acteurs et de prendre en compte les intérêts et les besoins de tous au début du processus. Ainsi, lors de travaux de réfection d'une route en milieu urbain, l'État pourrait en profiter pour déplacer les canalisations de sorte de pouvoir prévoir des espaces suffisants pour la végétalisation.

L'OCAN tente déjà dans plusieurs projets de mettre en place des priorisations. Par ailleurs, des collaborations avec les communes sont créées afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie Biodiversité 2030 et de changer de vision par rapport à l'arbre. L'intervention humaine doit être limitée sur

les arbres existants, la coupe ayant des effets négatifs sur la poussée de l'arbre et la taille de sa canopée.

Il est nécessaire d'aller rapidement, certains quartiers ayant des taux de canopée très faibles, comme le quartier des Pâquis, où il n'atteint que 5 %. Pour cela, il est important d'inclure l'élément « arbre » dans le cadre législatif et dans les plans de planification. Cela est nécessaire pour augmenter la qualité de vie des habitants, à l'heure où la zone urbaine tend à se densifier. Il convient aussi de faire appel à de nouvelles stratégies innovantes de végétalisation. Là où on ne peut pas planter d'arbres, on peut aménager aussi d'autres types de végétalisation, comme des plantes grimpantes, ou utiliser le potentiel des toits plats. La végétalisation a un impact durable, pour les générations futures.



Belle-Terre, l'aboutissement d'une vie politique



Par Pascal Uehlinger

LE NOUVEAU QUARTIER DE THÔNEX A ACCUEILLI SES PREMIERS HABITANTS AU DÉBUT DE L'ANNÉE. PASCAL UEHLINGER, CONSEILLER ADMINISTRATIF ET DÉPUTÉ SUPPLÉANT, REVIENT SUR CE PROJET QUI A NOURRI LES DISCUSSIONS POLITIQUES GENEVOISES DURANT PLUS DE DEUX DÉCENNIES.

C'est véritablement un nouveau quartier qui est sorti de terre à Thônex ces derniers mois : il s'agit de Belle-Terre, originellement connu sous le nom des Communaux d'Ambilly. Avec 700 logements (soit environ 2000 nouveaux habitants), un groupe scolaire, des commerces, une large palette d'espaces publics, ce projet reflète aussi par bien des aspects la philosophie du PLR en matière de logement, de mobilité, d'environnement et de cohésion sociale.

Belle-Terre fait partie des dix plus grands projets d'urbanisation du canton de ces dernières années. Au total, il aura fallu attendre plus de deux décennies pour le voir naître. En tant que conseiller administratif de la Ville de Thônex en charge de l'urbanisme, il s'agit du projet-phare de ma carrière politique. J'étais jeune conseiller municipal en 1999 lorsque la première image directrice des Communaux d'Ambilly a été émise par les autorités cantonales. À l'époque, elle avait suscité un tollé. Elle prévoyait en effet quatre énormes barres d'immeubles de 15 étages et on parlait de construire 3300 logements pour 10 000 habitants. À cette époque, Thônex en compte moins de 13 000...

DISCUSSIONS ANIMÉES

Les discussions ont été animées, les oppositions nombreuses, mais la volonté du canton a demeuré. En 2004, Laurent Moutinot a été ferme : il souhaite densifier au maximum. Il a fallu attendre 2008 pour que la situation se débloque, grâce à un échange constructif entre Isabel Rochat, alors Conseillère administrative libérale de Thônex, et le Conseiller d'État Robert Cramer, lors du traditionnel voyage des maires. Un nouveau plan directeur de quartier a été adopté : il comporte moins de logements, plus de commerces et de bureaux, afin que le site devienne un véritable quartier à vivre et non une cité-dortoir. Thônex obtient également un phasage en trois étapes sur quinze ans, pour se donner les meilleures chances d'intégrer harmonieusement les nouveaux habitants, au fur et à mesure de leur installation.

Après la vente d'une partie des terrains en 2011 par la commune française d'Ambilly, un accord tripartite entre le canton, la commune et les promoteurs est conclu concernant le financement des espaces publics. En 2018, le chantier de la première étape débute.

ÉQUIPEMENTS ET ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui, les habitants se sont installés, l'école a vécu sa première rentrée, des lignes de bus traversent le quartier avec une fréquence soutenue et la végétation a pris ses droits. On peut le dire, Belle-Terre a pris vie !

Concrètement, la première étape du projet compte 14 immeubles, soit 700 appartements. Les commerces et les locaux dédiés à la vie associative permettront à terme au quartier de vivre tout au long de la journée.

Un groupe scolaire de 11 classes, comprenant une triple salle de gym complète les infrastructures.

Sur le plan environnemental, le nouveau quartier s'inscrit dans une démarche de performance énergétique. Grâce à une collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), le puits de géothermie semi-profonde (plus de 2000 mètres), à l'abandon depuis la fin des années 1990, renaît. L'utilisation de cette méthode énergétique, d'autres sondes géothermiques traditionnelles et des panneaux photovoltaïques permet au quartier d'être alimenté à 90 % via des énergies renouvelables.

Autre point fort du quartier : la qualité des espaces publics. Avec une superficie de 28 hectares, il était essentiel pour la Ville de Thônex de lui permettre de s'inscrire en toute harmonie dans son environnement naturel. On découvre ainsi des esplanades au sein des pièces urbaines, des cours champêtres, un verger, des noues paysagères reliées aux rivières de la Seymaz et du Foron ou encore un parc forestier. Au total, le quartier compte quelque 450 nouveaux arbres sur l'ensemble du domaine public. À noter que les autorités politiques thônésiennes ont décidé de se donner les moyens de réussir l'aménagement de ce nouveau quartier, en osant se doter d'un crédit de 42 millions pour financer les équipements publics.

UN PROJET CONFORME À LA PHILOSOPHIE LIBÉRALE

Cette philosophie, dont on retrouve les grandes lignes dans le programme de législation PLR 2018-2023, s'illustre sur plusieurs plans. En matière de logement, Belle-Terre rassemble ainsi plusieurs types d'habitations, afin de répondre aux besoins des différentes catégories d'habitants : loyers libres, HM et LUP d'un côté, PPE de l'autre, selon une répartition d'environ quatre fois 25 %.

Pour ce qui est des déplacements, la mobilité douce est fortement encouragée, grâce notamment à une desserte performante en transports publics, mais aussi à un maillage efficace de pistes cyclables, dans et aux alentours du site.

En ce qui concerne l'environnement, les 2500 logements que comptera à terme ce véritable écoquartier bénéficieront d'un concept énergétique durable et innovant évoqué quelques lignes plus haut, grâce à la volonté commune de Thônex.

Quant à la cohésion sociale, un effort particulier a été apporté pour favoriser la mixité sociale, essentielle pour préserver les équilibres et favoriser l'intégration des nouveaux habitants. Des lieux de rencontre, une coordination des activités locales, la présence des services communaux au cœur du quartier ont pour ambition de favoriser le développement des liens entre les habitants, notamment entre les générations.

OPPORTUNITÉ UNIQUE

Le quartier Belle-Terre n'en est qu'à ses prémices. La deuxième phase, dont le lancement est prévu en 2023, puis la troisième, permettront la création de 2500 logements à l'horizon 2030. Une échéance que nous, les magistrats qui ont inauguré cette première étape en septembre dernier, ne verrons vraisemblablement pas dans le cadre de notre mandat. En effet, ce projet représente plus qu'une vie politique. Depuis son lancement en 1999, il est passé entre les mains de cinq Conseillers d'État. Je me réjouis d'avoir eu la chance de vivre la première étape. Je laisserai la suite dans les mains de mes successeurs. Si porter un tel projet est une responsabilité considérable, c'est aussi un privilège rare dans une carrière politique !

Ces nombreuses années de discussions ont permis de faire évoluer le projet. Les débats ont été très vifs, mais ils ont permis de créer un consensus et de concevoir un quartier harmonieux, équilibré et agréable à vivre.

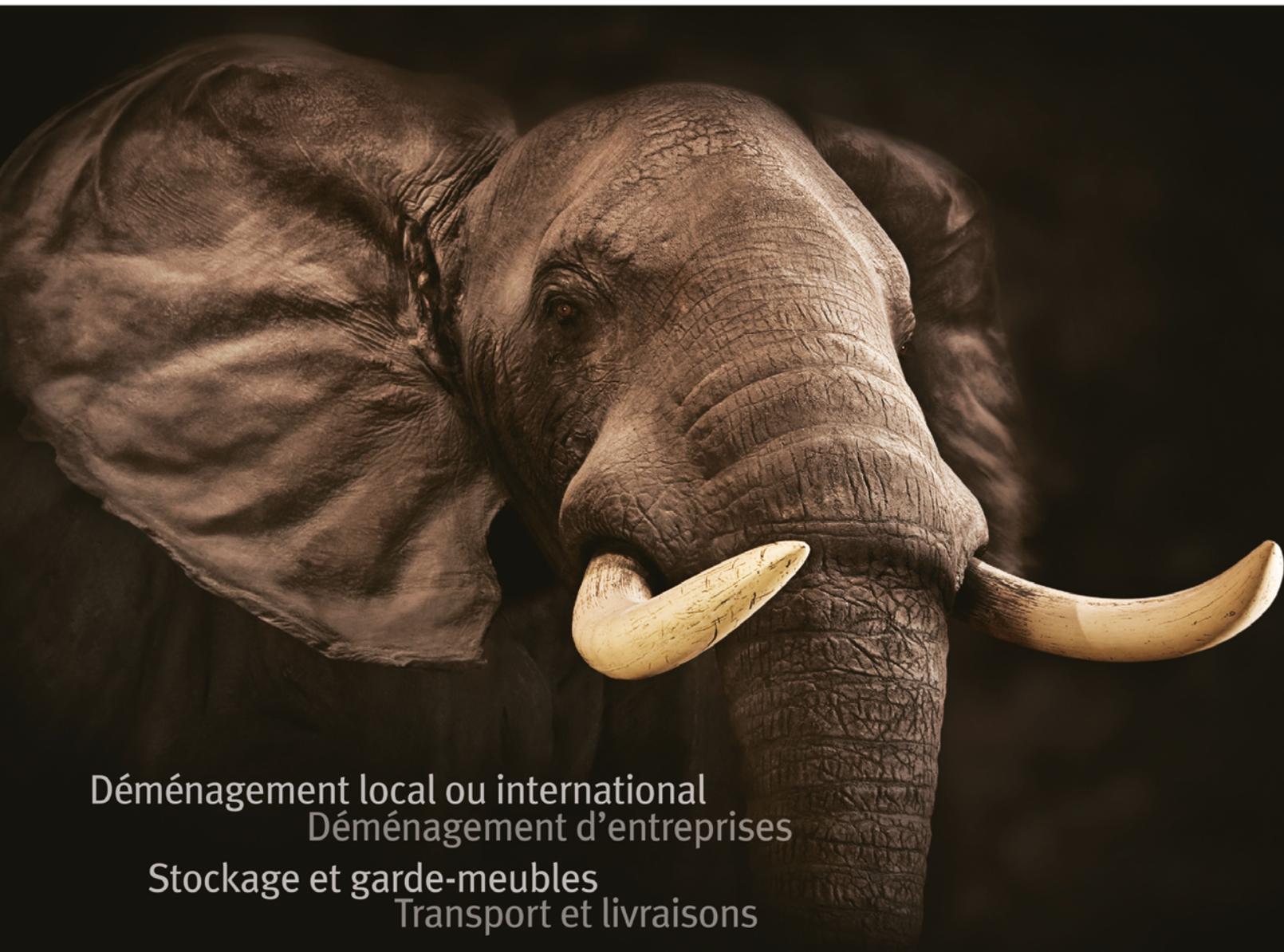


Stands en Ville de Genève et à Carouge



Assemblée générale du PLR Cologny

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00